

**PROCÈS VERBAL RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire

Présents : Mrs GENDRY, GIBOIRE, BONNIER, Mme GENDRY S., Mr TREMBLAY,
Mmes MOREAU, BEASSE, PERROUIN.

Absents(e) excusés(e): Mrs DESMOTS, RADÉ, Mme FOURNIER

Secrétaire : Mr GIBOIRE.

1) Bail de licence IV Bar-Epicerie de Niafles - D2022-027

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que Mr VANNIER Didier, gérant du Bar Epicerie Le Tournesol, par courrier en date du 21 octobre 2021, indiquait cesser son activité professionnelle au 30 avril 2022 au soir. Par conséquent, le commerce et le logement seront libres à compter du 1^{er} mai 2022. La commune de Niafles est propriétaire de la licence IV.

Mr et Mme HORELLOU Delphine et Alexis, habitants de Niafles, souhaitent reprendre le commerce courant mai 2022 pour y maintenir et développer l'activité existante, ainsi que proposer des animations.

Leur proposition de reprise étant validée par délibération D2022-001 en date du 20 janvier 2022, avec les conditions existantes, à savoir la mise à disposition à titre gratuit du matériel d'équipement pour le commerce suivant inventaire, avec la mise à disposition gratuite de la licence IV.

Mme HORELLOU Delphine en sera la gérante et Mr HORELLOU Alexis, conjoint collaborateur.

Vu la délibération DP-2022 04-08 -3° du 14 avril 2022 de la Communauté de communes du Pays de Craon, acceptant la mise en place d'un bail commercial avec Mme HORELLOU Delphine, Il est nécessaire d'établir un bail de licence IV suite à la déclaration de mutation d'un débit de boissons à consommer sur place d'une licence 4ème catégorie, pour l'enseigne qui portera le nom de « Marins d'eau douce ! » par Mme HORELLOU Delphine en date du 19 avril 2022 et le récépissé de cette déclaration délivrée par Mr le Maire le 19 avril 2022.

Vu la demande de déclaration de mutation d'un débit de boissons à consommer sur place en date du 19 avril 2022 et le récépissé de cette déclaration de mutation délivrée par Mr le Maire à cette même date,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- décide de procéder à la mise en place d'un bail de licence IV avec Mme Delphine HORELLOU à compter du 14 mai 2022 ; La jouissance de la licence est concédée à Mme HORELLOU Delphine, pour une durée de trois années à compter du 14 mai 2022 et renouvelable par tacite reconduction.
- de confier l'acte à intervenir à la SCP AUBIN-MENARD, Notaires associés à Craon, les frais d'acte étant à la charge du Preneur.
- Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

2) Acquisition matériels pour le commerce Bar-Epicerie de Niafles - D2022-028

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception d'un devis de la Société MTE (Mahot Thierry Equipement) située à Pommerieux, relatif à la proposition de matériels pour le commerce de Niafles,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- accepte le devis de la Société MTE de Pommerieux, relatif à la fourniture d'une armoire négative pro alimentaire, neuve, ventilée de 450 litres, ATOSA (congélateur) et d'une armoire positive pro alimentaire, neuve, ventilée de 600 litres, ATOSA (réfrigérateur), pour un montant total de ht de 2800,00 € , soit 3360,00 € ttc.
- Précise que cette dépense est prévue au budget primitif 2022 à l'opération n°116 Commerce,
- Autorise Mr le maire à signer le devis correspondant.

3) Gaec Corderie Livré-La-Touche : Avis sur l'enquête publique - D2022-030

Mr le maire rappelle au conseil municipal que, par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2022, le Préfet de la Mayenne a soumis à enquête publique, du 25 avril au 25 mai 2022 inclus sur la commune de Livré-La-Touche, une demande d'autorisation environnementale présentée par le Gaec Corderie ayant son siège social au Lieu-dit La Corderie à Livré-La-Touche, en vue d'exploiter un élevage avicole comprenant 115 460 emplacements volailles à cette même adresse.

Précise que le conseil municipal a été destinataire du dossier relatif à ce dossier d'enquête publique adressé le 5 mai dernier.

Mr le Maire propose au conseil municipal, qui a pris connaissance du dossier, d'émettre un avis.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 8 voix pour, 0 contre,

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 mars 2022,
- Vu le dossier d'enquête publique qui nous a été transmis,
- Émet un avis favorable

4) Durée amortissement travaux effacement des réseaux Rte de Livré la Touche - D2022-031

Mr le Maire informe l'assemblée, considérant l'instruction comptable M14, qui décline les modalités de détermination du plan d'amortissement et qui fixe la durée d'amortissement correspondant à la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation par le service et faisant suite aux travaux d'effacement des réseaux Rte de Livré la Touche en 2021 d'un montant de 68150.00 €, il est nécessaire de déterminer une durée d'amortissement.

Mr le Maire propose une durée de 15 ans, remboursable à compter de 2022.

Le conseil municipal l'unanimité :

- décide et approuve l'amortissement des travaux d'effacement Rte de Livré la Touche sur une durée de 15 ans, à compter de l'année 2022.
- charge Monsieur le maire de faire le nécessaire.

5) Décision modificative n°1 - Budget communal 2022 - D2022-032

Mr le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative du budget primitif 2022 pour l'amortissement des travaux d'effacement de réseaux Rte de Livré.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
042-6811	dotation amortissement et provis .immo,incorporelles		+4 543.00
023	virement à la section d'investissement		- 4 543.00
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n° 1		0,00	0,00
POUR MEMOIRE BP		331 962.12	331 962.12
POUR MEMOIRE DECISIONS MODIFICATIVES n°		0.00	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		331 962.12	331 962.12
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap/Arti/Opéra.	Libellé	Recettes	Dépenses
040-28041582	GPF Bâtiment et installation	+ 4 543.00	
021	virement de la section de fonctionnement	- 4 543.00	
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n° 1		0.00	0.00
POUR MEMOIRE BP		253 262.99	253 262.99
POUR MEMOIRE DECISIONS MODIFICATIVES n°		0,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		253 262.99	253 262.99

6) Décision modificative n°2 - Budget communal 2022 - D2022-033

Mr le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative du budget primitif 2022 pour le commerce concernant l'acquisition de matériels frigorifiques.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n°		0,00	0,00
POUR MEMOIRE BP		331 962.12	331 962.12
POUR MEMOIRE DECISIONS MODIFICATIVES n°		0.00	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		331 962.12	331 962.12
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap/Arti/Opéra.	Libellé	Recettes	Dépenses
21-2184-116	Mobilier		+ 2 000.00
21-21538-164	Autres réseaux		- 2 000.00
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n° 2		0.00	0.00
POUR MEMOIRE BP		253 262.99	253 262.99
POUR MEMOIRE DECISIONS MODIFICATIVES n° 1		0,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		253 262.99	253 262.99

7) Informations diverses

a) Déléguée à la culture : Remplacement de Mme Dominique PERROUIN, déléguée titulaire à la culture par Mme Patricia BEASSE. Mme GENDRY Sophie, suppléante.

b) Voie douce Niaflès - Craon : Prévoir une réunion conjointe avec Mairie de Craon, Mrs Vincent Saulnier, Conseiller départemental, Mr Fabien Poulin, Adjoint au chef de l'Agence technique départementale sud de Château-Gontier et les propriétaires riverains, début juin.

c) Restauration zone humide : Mr le maire informe l'assemblée que les travaux commenceront début juin. Concernant les sentiers à la charge de la commune, réactualiser les devis.

d) Argent de poche : 4 inscriptions reçues en mairie.

e) Journée citoyenne : le 7 mai 2022 suivie de la commémoration de victoire 1945 à 17 h.

f) Elections législatives des 12 et 19 juin 2022 : Tours de garde

g) Prochaine réunion du conseil municipal : - jeudi 9 juin 2022 à 20 h 00.